

CR de la réunion du secteur recherche

23 mai 2011

Présents : Jacques Guyot, Brigitte Lion, Marc Neveu

Marc Neveu commence par rappeler que le secteur recherche doit alimenter les décisions de la CA.

Il résume ensuite brièvement, en s'appuyant sur les travaux de la commission recherche du congrès d'avril 2011, les trois niveaux auxquels doit se situer l'action du syndicat :

- régional. Le budget consacré par les régions à la recherche, 850 millions d'€, est le même que celui de l'ANR (mais utilisé très différemment : l'ANR finance presque exclusivement les projets, les régions seulement à hauteur de 12%). De ce fait, l'Association des Régions de France veut intervenir sur la politique de recherche.

Le SNESUP et le SNCS doivent prendre contact avec l'Association des Régions de France.

- national : il faut ré-affirmer le rôle du service public de recherche et les droits des chercheurs. Sur ce point, interpeller les candidats à la présidentielle.

- européen : la marchandisation et l'instrumentalisation de la recherche concernent tous les pays. D'où la nécessité des collaborations avec les collègues d'autres pays.

La discussion s'engage sur les points suivants :

Les régions

Il existe une grande inégalité entre les régions du point de vue de la recherche, certaines (Auvergne, grand ouest...) étant bien plus pauvres que d'autres, alors que l'Ile de France a des moyens énormes, la région Rhône-Alpes n'est pas mal pourvue non plus... Cf. cartes des Labex et Idex.

Problème : la politique actuelle favorise les régions qui avaient déjà le plus de moyens — et aggrave les inégalités. Elle prend en compte le potentiel déjà existant, mais pas les projets ; encore moins les projets à long terme.

Les régions sont presque toutes gouvernées « à gauche ». Les élus reprennent une partie de notre discours, mais en même temps veulent développer leur région et créer des emplois (normal !), ce qui les amène à porter leurs choix vers l'innovation, la création d'emplois directs ou induits, la recherche ayant des retombées immédiates ; en revanche les dimensions culturelles et la création de connaissances sont négligées. Les SHS et la recherche fondamentale ne trouvent pas souvent leur place. Ce mouvement risque d'aboutir à un appauvrissement disciplinaire.

Les régions souhaitent parfois utiliser p. ex. pour les PME, les moyens des universités. Est-ce envisageable et dans quelles conditions? Mieux définir les relations universités-entreprises, si les entreprises veulent utiliser les moyens des universités (appareils, voire personnel technique) dans un but qui leur est utile, mais n'a plus grand chose à voir avec la recherche.

Les Régions fournissent des bourses de thèses. Point positif, mais qui développe aussi les emplois précaires (cf. ci-dessous)

De plus les Régions, en tant que bailleurs de fonds (du moins d'une partie des fonds), souhaitent contrôler ou piloter la recherche en amont.

Les Présidents de Région ont un grand poids, parfois une tendance forte à un comportement autocratique, et se font conseiller par des « experts » qui influent sur leurs choix ; mais leur horizon est celui de leur région et cela ne permet donc pas de définir une politique de recherche au niveau national. Or il est essentiel d'avoir aussi une vue au niveau national et de ne pas fonder la recherche sur la concurrence des régions entre elles. La question des compétences mises en oeuvre pour définir des orientations de recherche au niveau régional se pose clairement

Les interlocuteurs des Présidents de Régions sont les Présidents des Universités. En revanche ils ignorent les syndicats et les représentants des universités. Les sections syndicales doivent se manifester à ce niveau, demander à rencontrer l'exécutif régional et recevoir l'appui de la direction nationale si nécessaire.

Les syndiqués peuvent aussi demander à rencontrer les maires des grandes villes sur ces problèmes, et doivent pouvoir se prévaloir de la direction nationale.

Le droit à la recherche

Le droit à la recherche doit être assuré. Les E.C. ont non seulement droit à la recherche mais aussi obligation de recherche, et il appartient à leur établissement de leur en fournir les moyens. Mais on peut recenser un certain nombre de problèmes :

- Problèmes pour rattacher les E.C. des IUT à des équipes de recherche.
- Dans certains laboratoires, parfois en s'appuyant sur les retours d'évaluations, des collègues sont exclus. **Il faut demander des moratoires pour ces collègues: ils doivent pouvoir rester dans leur labo à titre conservatoire, y garder un bureau et leurs contacts.**

- Certains collègues à qui l'on reproche de ne pas assez publier s'investissent dans d'autres tâches, elles aussi utiles à leurs labos.

- Problèmes de rattachement quand l'équipe de recherche disparaît ou fait l'objet d'une restructuration forte.

- Difficultés des collègues qui demandent à changer de laboratoire. Dans le cadre des RCE, les établissements contrôlent la masse budgétaire, salaires compris. Lorsqu'un collègue fait de la recherche dans un labo qui ne relève pas de l'établissement où il enseigne, il arrive que l'université menace de ne lui verser qu'un demi-salaire et prétende que l'autre moitié doit être prise en charge par son labo.

Il faut amener les collègues à se mobiliser car le droit à faire de la recherche doit être respecté.

Propositions pour réagir ces situations :

- recensement les collègues dans ces différents cas.

- pétitions électroniques.

- interpellier la CPU sur ce point. D'après la LRU, le chercheur doit être rattaché au labo de son choix (mais cela doit être accepté par le CA de l'université).

Ce point est à traiter conjointement avec le secteur SDP

Montée de la précarité

La précarité se développe du fait de la politique de recherche sous contrats. C'était déjà le cas avec les projets ANR, pour 3 ans. On assiste à une véritable explosion, avec tous les « -ex ». *Idem* pour les chaires d'excellence qui reçoivent un accompagnement en moyens matériels et humains, qui permettent de soutenir les doctorants, post-doc., personnel... tant que la chaire existe ; mais quand elle disparaît, que deviennent les précaires ?

La précarité dure parfois très longtemps après la thèse (durée variable selon les disciplines), ce qui défavorise les jeunes de condition modeste et souvent aussi les femmes.

La « mobilité » favorise souvent la précarité. Elle est revendiquée, mais dans le cadre de postes statutaires, pour des délégations.

Au niveau des recrutements, les exigences ne cessent de croître: il faut avoir publié sa thèse + une pile d'articles + avoir une expérience de travail à l'étranger.

La précarité ne permet pas d'engager une recherche sur le long terme.

Elle conduit à dépenser beaucoup d'argent pour former des chercheurs, investissement à perte si on ne les recrute pas.

En raison de toutes ces difficultés, le travail d'E.C. attire moins. Les jeunes cherchent une embauche rapide. On se prive ainsi de jeunes de très bon niveau universitaire:

Evaluations

Il ne fait pas partie des missions de l'AERES de « noter » les équipes sous forme hiérarchisée appelée A, B et C, ce qu'a d'ailleurs rappelé l'agence européenne ! Dérive très grave conduisant à des classements très discutables. D'autant plus grave que l'on tient compte de ces évaluations, qui ne veulent pas dire grand chose : la logique qui conduit à contingenter les A+ est purement comptable, ce n'est en rien une évaluation scientifique.

Mais dans les faits, cette politique aboutit à la mise à l'écart de certains collègues ou labos, alors qu'il faudrait au contraire soutenir ceux qui ne sont pas classés A ou A+

Labex et idex

Les collègues vivent difficilement certaines situations : même s'ils désapprouvent la tendance

générale, les responsables sont obligés de déposer des projets, en espérant trouver des crédits (« schizophrénie » souvent dénoncée). Ils y passent aussi un temps fou, et les chercheurs se transforment en chercheurs de crédits.

Les collègues qui sont dans les Idex, Labex etc. sont contents. Mais d'autres collègues qui sont tout aussi « excellents » ne sont pas reconnus. La politique de recherche doit bénéficier à tous.

La majorité des collègues méritent l'appellation "excellence" même si cela ne concerne qu'un domaine réduit, les autres méritent d'être soutenus pour produire une recherche et des enseignements de qualité

Les labex délimitent des champs et des thématiques prioritaires ; du coup, certains champs sont exclus et ces exclusions risquent de durer et de devenir définitives d'autant plus que les universités restructurent leurs offres de formation dans ce sens.

Autre point évoqué : le problème du **plagiat**, mais aussi celui des fraudes commises dans les dossiers qui obligent à des vérifications systématiques, des publications bâclées et redondantes générés par la course à la publication. Problème qui s'amplifie.

Fonctionnement du secteur recherche

- question de la fréquence des réunions : toutes les 6 semaines ou avant chaque CA pour préparer les travaux de la CA ?

- fonctionnement par forum pour espacer les réunions ?

- un jour fixe de la semaine ou au contraire des jours différents ?

- tenir des réunions en visio-conférence ? (les réunions imposent à certains de longs voyages). LE SNESUP n'est pas équipé pour l'instant, mais à envisager. Voir aspects techniques et budgétaires avec la direction nationale dans son ensemble.

- fixer un planning et travailler par thèmes, en rassemblant les informations, les documents préparatoires. On peut aussi envisager un travail par secteurs (SHS, mises à la mal par la politique actuelle).

- élargir la réflexion collective, informer les élus du Comité National du CNRS des questions débattues. On peut leur envoyer les CR du secteur recherche.

Le travail en commun SNESUP-SNCS existe déjà. Henri Audier et Jean-Luc Mazet ont participé à presque toutes les réunions du secteur recherche. Projets de textes communs (sur « science et démocratie » p. ex.). Il faut poursuivre dans ce sens. Il est possible de produire des analyses communes et de mettre des dossiers en commun

- inviter les collègues du Comité National, les élus aux CS des universités et des CS des Instituts; leur envoyer les CR des réunions, leur demander des infos sur des points précis.

- signaler les controverses et débats sur les problèmes scientifiques (climat, nanotechnologies, nucléaire...), les spécialistes de ces domaines peuvent faire des articles ou fiches de lecture pour nourrir les débats ; il faut aussi constituer des dossiers, pour permettre aux syndiqués de se former et d'avoir une réflexion de fond sur ces sujets

- Pour nos méthodes de travail, on devrait s'inspirer de ce qui a été fait dans le secteur SDP : développer un forum, pour apporter des réponses à des questions qui se posent dans tous les établissements et permettre aux collègues de trouver ces réponses rapidement. Faire un forum de discussion ouvert aux membres du secteur .

=> faire une liste forum recherche, pour les membres inscrits au secteur recherche + invités.

- Avoir sur le site du SNESUP un espace pour y constituer des dossiers alimentés par les membres de la commission (en association avec le SNCS?), des documents de travail,

Les questions pratiques (mise en place informatique d'un forum-recherche et d'un espace de travail restreint aux membres du secteur, visio conférence, etc...) sera posée au prochain SN